

**HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES**1, ROUTE DE ROUFFACH -  
68025 COLMAR CEDEX

TEL. : 33 (0)3 89 20 83 50 – FAX : 33 (0)3 89 20 83 69

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés, **HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES**, attestons que,

**TEAM COURSES EXPRESS  
RUE HALLINGEN  
57520 ROUHLING**

a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité HELVETIA TRANSPORTEURS et LOGISTICIENS  
n° **91502519** pour la période du **01/01/2016** au **31/12/2016**, couvrant ses activités de :

**Organisateur et opérateur de transport : Commissionnaire de transport  
Voiturier - Loueur : Voiturier - Loueur**  
dans la limite des garanties et capitaux ci-après :

**Section 1 - Responsabilité Civile Contractuelle à l'égard des clients**

La couverture d'assurance fait l'objet d'une limite générale par sinistre et par année d'assurance, tous  
dommages confondus de 1 000 000 €  
dont - Dommages matériels à la marchandise confiée 30 000 €  
- Dommages matériels autres qu'à la marchandise confiée 500 000 €  
- Faute faisant échec aux limitations de responsabilité 60 000 €  
- Dommages immatériels 30 000 €

**Section 2 - Responsabilité Civile à l'égard des tiers et préposés**

La couverture d'assurance fait l'objet d'une limite générale par sinistre et par année d'assurance, tous  
dommages confondus de 9 000 000 €  
dont - Dommages matériels et immatériels 3 000 000 €  
- Dommages immatériels 150 000 €  
- Atteintes à l'environnement 400 000 €  
- Intoxications alimentaires 800 000 €  
- Faute inexcusable de l'employeur 2 000 000 €

**Territorialité :**

Union Européenne plus Suisse et Norvège

La présente attestation ne constitue pas une note de couverture ni une notice ni un avenant.

Elle a pour objet exclusif d'attester l'existence du contrat d'assurance au jour de sa délivrance.

Elle se réfère au contrat d'assurance qu'elle ne modifie en aucune manière et auquel elle ne déroge en aucun cas.

Le contrat d'assurance peut comporter des stipulations qui ne sont pas mentionnées dans la présente attestation, notamment des fins de non-recevoir, des conditions suspensives ou résolutoires, des clauses de déchéance, d'exclusion et/ou de restriction de garantie ainsi que des franchises et/ou des limitations d'indemnités. Toute personne susceptible de bénéficier de l'assurance peut obtenir communication de la nature du contrat d'assurance souscrit et de l'identité des véhicules désignés sur simple demande adressée à HELVETIA à l'adresse figurant en entête du présent document.

Fait à COLMAR CEDEX, le 04/01/2016.

Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances  
Entreprise régie par le Code des assurances  
S.A. de droit Suisse au capital de 77.480.000 francs Suisses, entièrement versé  
Siège social : 40, Dufourstrasse, 9001 Saint Gall (Suisse)  
Immatriculée au registre du commerce du canton de Saint Gall  
sous le n° CH-320.3.001.013-8  
Etablissement principal en France : 2, rue Sainte Marie - 92400 Courbevoie  
775 753 072 RCS NANTERRE